

**Zeitschrift:** D'égal à égale!  
**Herausgeber:** Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura  
**Band:** 14 (2014)

**Artikel:** Dépasser les ambiguïtés du travail à temps partiel  
**Autor:** Baume-Schneider, Elisabeth  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-976398>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dépasser les ambiguïtés du travail à temps partiel



**Par Elisabeth Baume-Schneider**  
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports

*« Partout où l'homme apporte son travail,  
il laisse aussi quelque chose de son cœur. »*

*Henryk Sienkiewicz*

## Les avantages du temps partiel

On considère volontiers que le travail à temps partiel est à la mode et de nombreuses statistiques l'attestent. Bien qu'il concerne des situations très diverses, aujourd'hui encore, on observe qu'il demeure une caractéristique essentiellement féminine dans le monde du travail, alors que la problématique visant à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ne saurait concerner exclusivement les femmes. Il est réjouissant de constater que la question d'une répartition plus équitable des rôles et responsabilités dans le couple et la famille est désormais un sujet d'actualité.

J'ai le sentiment que nombreux sont les hommes qui, mariés, séparés ou parent au sein d'une famille recomposée, souhaitent disposer de davantage de temps à consacrer à leurs enfant-s et à leur famille. J'observe que nombreuses sont les femmes qui souhaitent bénéficier d'un taux d'activité évolutif en fonction de l'organisation de la vie familiale. Les contextes familiaux sont multiples et la possibilité de travailler à temps partiel, tant pour les hommes que pour les femmes, permet et favorise un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Je suis convaincue des atouts du travail à temps partiel qui permet un meilleur partage du temps de travail. Si les avantages sont indéniables, je redoute toutefois que cette volonté vertueuse de mieux partager les activités au sein de la cellule familiale et/ou de mieux équilibrer sa vie professionnelle soit confrontée à plusieurs écueils.

## Les écueils du temps partiel

Souvent, l'emploi à 100 %, voire plus, est considéré comme un signe d'engagement et de fidélité à l'égard de l'employeur ; dans ce contexte, la demande en faveur d'un temps partiel laisserait entrevoir que la disponibilité à l'égard du travail s'érode. Cette crainte est infondée, car je suis certaine que le critère de la satisfaction au travail est un élément significatif de la motivation et de la qualité de l'engagement professionnel.

En termes de salaire et d'assurances sociales, le choix du travail à temps partiel s'avère parfois lourd de conséquences, implique des concessions et limite les intentions.

L'accès à la formation continue, de même que le partage des responsabilités ou les perspectives de carrière, peuvent être plus difficiles à envisager.

L'organisation des horaires est sujette à discussion et la flexibilité requise contraint parfois à jongler entre vie professionnelle et vie familiale, un peu comme des artistes de cirque chinois faisant tourner des assiettes et courant sous ces

dernières afin d'éviter que l'une d'elles ne se casse !

L'utilisation du temps hors travail est sujette à appréciations diverses ; s'il est admis, et même valorisé qu'un papa diminue son temps de travail pour se consacrer à ses enfants, il est nettement moins apprécié que l'activité professionnelle à temps partiel réponde en priorité à un choix personnel en termes de qualité de vie.

L'équilibre et l'équité au sein d'une équipe de travail nécessitent des discussions sensibles en vue de coordonner l'organisation du travail et les différents horaires ; il convient de faire face aux impératifs de production (produits-prestations-services) et de préserver une bonne ambiance de travail.

Le travail à temps partiel peut s'avérer être épuisant s'il ne s'accompagne pas d'une organisation équilibrée du travail domestique ; en effet trop de femmes cumulent aujourd'hui la responsabilité de l'organisation de la vie familiale et un emploi à temps partiel. Face à cette double organisation, elles sont parfois confrontées à un sentiment de culpabilité lié à la crainte de ne pas « être à la hauteur ».

### **De nécessaires mesures d'adaptation**

Ceci montre la nécessité de procéder à des discussions et arbitrages afin de véritablement favoriser le travail à temps partiel et d'éviter que certains avantages se transforment en revers ou en pièges. Alors que trop de personnes sont confrontées à un stress important dans le contexte de leur emploi, avec malheureusement les troubles de la santé qui peuvent s'ensuivre, paradoxalement d'autres sont malades de se retrouver au chômage ; le travail à temps partiel constitue ainsi une réponse adaptée à de nombreuses situations.

Librement choisi, le travail à temps partiel est une excellente opportunité pour concilier vie professionnelle et vie privée. Il permet également le maintien d'un lien avec le monde du travail et évite ainsi de trop grandes difficultés à retrouver un emploi, lorsque l'organisation familiale le permet à nouveau. Sans du tout contester la qualité du travail domestique, il apparaît que pour de nombreuses personnes, un travail rémunéré contribue à une valorisation, à une meilleure

autonomie permettant aux personnes de s'épanouir en fonction de leur choix de vie.

En parallèle, les hommes pouvant réduire leur temps de travail établissent également un lien différent avec leurs enfants et une répartition plus équilibrée des responsabilités dans la sphère familiale. C'est à mes yeux le meilleur moyen d'inciter nos enfants par la suite à s'impliquer dans une organisation familiale faisant du partage des tâches une réalité !

Dans le cadre de mon activité, très concrètement, je mesure à quel point il n'est pas acquis de prendre en considération, pour l'organisation d'un rendez-vous les impératifs des horaires de travail de chacune et chacun. On a vite tendance à stigmatiser les personnes qui n'arrivent pas à porter présence à une séance de travail dite importante et à relever un manque de souplesse dans leur horaire de travail...

De mon côté, au moment de mon élection, j'imaginai et même affirmais vouloir consacrer un après-midi par semaine à mes enfants ; les raisons de cet échec sont multiples ; certes le volume de travail est un élément explicatif, mais je connais quelques rares élu·e·s qui arrivent à mieux conjuguer vie professionnelle et vie familiale. En écrivant cet édit, je constate qu'il n'est pas trop tard pour tenter d'être en phase avec mes intentions initiales...

Je ne saurais conclure sans remercier le Bureau de l'égalité pour le remarquable travail mené et pour ses contributions visant à nous donner l'envie et la responsabilité de nous impliquer pour une meilleure répartition des tâches au sein du couple et de la famille et pour une meilleure reconnaissance des ouvrier·ère·s et employé·e·s, indépendamment de leur taux d'activité !

#### **Les facteurs de la progression du temps partiel**

L'activité professionnelle à temps partiel est un phénomène d'importance dans le monde du travail actuellement. Depuis des décennies, cette forme de travail ne fait que progresser, poussée essentiellement par deux phénomènes, la tertiarisation de l'économie et l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail depuis les années 1960-70. /EGA